



**Déclaration préalable des représentants du Spelc
à la CCMI d'Orléans-Tours réunie le 8 février 2023 à Orléans.**

*Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur académique des services de l'Education nationale d'Indre et Loire,
Monsieur le secrétaire général,
Mesdames et messieurs les représentants de l'administration,*

Tout d'abord, nous remercions les personnels du Saep pour leur accueil et leur écoute en particulier dans ce contexte difficile suite à la fermeture momentanée des locaux de la DSDEN d'Indre et Loire. Nous avons une pensée particulière pour Madame Foussier qui a fait valoir ses droits à la retraite en décembre dernier. Nous l'avons remerciée pour son implication de tous les instants au service des enseignants et nous tenons à le faire officiellement en ce début de séance.

Lors des élections de décembre dernier, nous avons été très satisfaits de conforter notre place de premier syndicat de l'enseignement privé dans l'académie en particulier en 1^{er} degré. Cela nous encourage dans notre rôle d'élus puisque nous sommes le seul syndicat présent en CCMI pour représenter les maîtres et les chefs d'établissement.

Lors de l'installation de cette nouvelle mandature, nous souhaitons revenir sur plusieurs points :

Avancement accéléré d'échelon et rémunération :

Nous continuons à nous interroger sur les possibilités d'avancement des enseignants. Certes il existe une prime d'attractivité depuis le Grenelle de l'éducation qui améliore les salaires des enseignants jusqu'au 9^{ème} échelon mais dont le montant devient dérisoire au fil des échelons.

Les modalités de promotion permettent d'agréger les reliquats sur deux années à condition de ne pas dépasser les 30% des promouvables. Ceci est très injuste. Peu d'enseignants peuvent bénéficier de la bonification d'ancienneté dans les départements à faible effectif. Cette année, dans l'Indre, aucun avancement accéléré n'est possible au 6^{ème} échelon. Dans ces départements à faible effectif, les règles en vigueur ne permettent pas à nos collègues de valoriser leur rendez-vous de carrière.

De plus des situations sont inéquitables d'un département à l'autre par rapport à l'appréciation finale. Dans certains départements, des enseignants vont bénéficier de la bonification d'ancienneté avec une évaluation « satisfaisant » alors que de très nombreux collègues ne pourront pas en bénéficier avec une appréciation « très satisfaisant »

Le bilan sur les appréciations finales nous montre les disparités entre les départements. Nous devons rester prudents sur l'interprétation de pourcentages pour une population à faible effectif.

Congé de formation professionnelle

Nous apprécions que des enseignants du 1^{er} degré demandent l'octroi de ce congé. Nous demandons que des critères soient établis pour répartir les moyens octroyés pour ces congés entre le 1^{er} et le 2^d degré.

Carte scolaire

Les décisions d'ouvertures et de fermetures sont arrêtées actuellement. Nous participons aux réunions organisées par l'Enseignement catholique mais nous ne comprenons pas que vous n'entendiez pas notre avis alors que vous recevez les directeurs diocésains.

Nous nous opposons à la fermeture et à l'ouverture de demi classes car nous savons que cela engendre des difficultés d'organisation et nous rappelons que les agents en classe maternelle ne peuvent être responsables d'un groupe d'élèves. Nous n'admettons pas la création de dispositifs spécialisés s'il n'y a pas d'enseignants avec la certification correspondante. Au sujet de la mise en place de direction « multisites », nous redisons notre désaccord sur cette modalité de gouvernance qui n'apporte pas toutes les garanties en termes de sécurité. A chaque fois, c'est la fermeture à moyen terme d'une des écoles.

Mouvement de l'emploi :

Nous sommes très investis dans le travail préparatoire afin que les règles qui régissent le mouvement soient respectées.

Nous rappelons que l'annexe I doit permettre d'établir la liste des postes publiés au mouvement sans y déroger jusqu'à la fin de celui-ci.

Nous demandons à nouveau que les nominations des chefs d'établissement ne soient pas tardives et n'entraînent pas de modification dans la publication des emplois. Nous savons, qu'à ce jour, certaines décisions ne sont pas prises au sujet des directions multisites.

Décharges de direction.

Nous demandons la stricte application de la réglementation. L'octroi de quotité de décharge supplémentaire dans certaines écoles nous semble injuste et a une incidence dans la consommation des moyens.

Rémunération des délégués auxiliaires et des suppléants :

Nous demandons qu'ils puissent bénéficier d'une augmentation de salaire.

Il est de plus en plus difficile de recruter des délégués auxiliaires et des suppléants pour occuper des emplois vacants ou effectuer des remplacements. Bien que certains collègues soient installés à l'année, ils sont de plus en plus nombreux à vouloir démissionner en cours d'année. Le niveau de rémunération est insuffisant par rapport aux tâches qui leur sont demandées et au coût de la vie car ils ne bénéficient pas de frais de déplacement.

Moyens de remplacement :

Nous vous remercions de la présentation de la consommation des moyens de remplacement pour le 1^{er} trimestre 2022-2023. Malgré nos demandes répétées, nous sommes toujours en attente de connaître la consommation du Bop 139 dans l'académie. Nous ne savons pas si l'enveloppe budgétaire globale des moyens de remplacement est totalement consommée. Nous demandons que les règles soient revues pour faciliter les remplacements dans les écoles en particulier pour les départs en formation.

Réforme des retraites :

Nous sommes très mobilisés par le mouvement initié contre cette réforme. Nous rappelons que nous dépendons du régime des salariés et non des fonctionnaires.

Nous n'acceptons pas le recul de l'âge de départ à 64 ans. De nombreuses enseignantes qui ont le nombre de trimestres requis ne pourront pas partir avant cette date. Nous demandons que soit rétabli le départ en cours d'année puisque nos collègues du 2^d degré peuvent le faire. Nous nous inquiétons de la qualité du service rendu au fil des années. Si cette réforme se met en place en septembre prochain, nous aurons des difficultés liées au mouvement avec des dossiers dont les enseignants ne seront plus éligibles à la retraite et à la retraite progressive.